



Demande et le temps d'attente d'une demande de naturalisation.

Par **Burhan**, le **24/12/2015** à **20:35**

Bonjour,

madame, monsieur,

J'ai une question à vous poser. Alors je vous explique mon cas. Je suis né et grandi, jusqu'à mes 11 ans aux Pays-bas. Après le décès de mon père, en 2003, ma mère a voulu se rapprocher de sa

Famille vivant en France. Elle avait fait la demande de nationalité hollandaise en 2003 mais peu de temps après mon père est décédé, et du coup elle a tout laissé et venu en France. J'ai suivi mes études en France. J'ai obtenu mon brevet (avec mention, j'ai également obtenu mon baccalauréat, et j'ai fait quelques mois, des études dans une école de commerce à distance (en France à Lille exactement) mais j'ai dû arrêter pour manque de financement.

Donc j'ai le niveau Bts (mais j'ai pas le diplôme). Depuis 2004, quand on est rentré en France, on a une carte de séjour qu'on renouvelle chaque année. Depuis que j'ai arrêté mes études en 2013, jusqu'à 2015, j'ai cherché du travail mais j'ai pas trouvé. J'ai commencé à travailler un peu cette année, avec des petits jobs. J'avais passé l'examen OFII, avec succès.

J'ai fait la demande de naturalisation au mois juillet, j'ai donné tout mes diplômes (brevet, baccalauréat, ma carte étudiante et les preuves de mon niveau bts, OFII) et mes quelques bulletins de paie de cette année.

Ma question est la suivante :

Est-ce que, d'après tout ce que je vous ai dit, ils vont me donner ma naturalisation. Et dans combien de temps ? Avec mes diplômes, est-ce que ça va aller vite ? Ou dois-je attendre plus d'une année. Car je comptais passer des concours pour rentrer dans la fonction publique. J'ai pas un salaire régulier, est-ce un obstacle, pour la durée afin qu'il m'accorde ma nationalité.

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement.

Par **youris**, le **25/12/2015** à **11:13**

bonjour,

une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française c'est d'avoir des revenus stables et suffisants, donc je crains que vous ne remplissiez pas actuellement cette condition.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations